



CONCOURS DE SOLISTES DE L'ÉCOLE DES JEUNES 30 AVRIL 2017

L'ÉCOLE DES JEUNES

L'École des jeunes est une entité mandatée par la **Faculté de musique de l'Université de Montréal** depuis 1993. Sa mission est d'offrir aux enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans une formation musicale des plus complètes et stimulantes sous forme d'activités parascolaires, au sein-même de la Faculté de musique, durant les fins de semaines.

Dans le cadre de son Festival, l'École des jeunes présente le **Concours annuel de solistes de niveaux 3 et plus**. Le concours est ouvert aux élèves de l'École des jeunes ainsi qu'aux élèves des professeurs et écoles partenaires.

LE CONCOURS ANNUEL DE SOLISTES DE L'ÉCOLE DES JEUNES C'EST :

Près de 4 000 \$ en prix et bourses à gagner.

Une expérience de concours musical avec des JUGES QUALIFIÉS, une occasion unique de te dépasser !

Une ambiance festive dans le cadre de la 3^E ÉDITION DU FESTIVAL DE L'ÉCOLE DES JEUNES.

Un moment de RENCONTRES et de PARTAGE avec d'autres musiciens de ton âge.



École des jeunes

Faculté de musique

Université de Montréal

200, Avenue Vincent d'Indy

Tél. : 514-343-7512

Bureau B-367

ecoledesjeunes.musique.umontreal.ca

RÈGLEMENTS

1. Pour participer au concours, un élève doit être inscrit à l'École des jeunes ou auprès d'une école ou d'un professeur affiliés. Il doit répondre aux exigences du programme instrumental de niveau 3 ou plus.
2. L'inscription au concours est non remboursable et non transférable.
3. Date limite d'inscription : 20 mars 2017.
4. L'École ne fournit pas les services de pianiste accompagnateur pour le concours, ni pour les répétitions qui précèdent. Si le répertoire présenté exige un accompagnement, l'École pourra fournir sur demande les coordonnées d'accompagnateur. Les frais seront chargés directement à l'élève par l'accompagnateur.
5. Le participant doit présenter deux œuvres ou mouvements contrastants, en respectant le minutage permis pour son niveau. En cas de dépassement du temps alloué, l'élève sera disqualifié.
6. La mémorisation est obligatoire pour toutes les pièces présentées.
7. Le participant doit se présenter vingt minutes avant son heure de convocation, et remettre ses partitions (copie originale) à l'entrée de la salle dès son arrivée.
8. En cas de changement de répertoire, la direction de l'École des jeunes doit en être avisée au plus tard le 10 avril.
9. Le concours se déroule le dimanche 30 avril entre 9 h et 20 h. L'horaire des participants sera remis au plus tard par courriel le 10 avril. Aucune demande de changement d'horaire ne sera acceptée.
10. Les catégories du concours tiennent compte des niveaux et seront déterminées suite aux inscriptions. Dans chaque catégorie, trois types de médailles (or, argent ou bronze) peuvent être octroyées si les performances des candidats correspondent aux qualités artistiques et techniques attendues.

MINUTAGE

Le participant doit présenter deux œuvres ou mouvements contrastants, en respectant le minutage permis selon son **niveau**.

Minutage maximum :

Niveau 3 :	8 minutes
Niveau 4 :	8 minutes
Niveau 5 :	10 minutes
Niveau 6 :	10 minutes
Niveau 7 :	12 minutes
Niveau 8 :	12 minutes
Niveau 9 :	15 minutes
Niveau 10 :	15 minutes

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont payables en ligne ou au bureau de l'École des jeunes au plus tard le 20 mars 2017.

Frais d'inscription au concours : 40 \$

POUR S'INSCRIRE

L'inscription au concours de solistes se fait en ligne :

<https://goo.gl/forms/lvueZypbSy1DL0hp1>

Date limite d'inscription : 20 mars 2017

